

---

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE***  
***D'AZAY-SUR-CHER***

---

**Procès-verbal du 19 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Azay-sur-Cher, légalement convoqué le 14 janvier 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Janick ALARY, Président.

Présents : Mesdames Patricia HULAK, Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Jocelyne ROUSSEAU, Mireille ROUSSEAU, Fabienne AUJUMIER, Martine GUIBERT et Mr. Daniel SIRIEIX.

Absents excusés : Mesdames Katia BOIS, Mireille de la CROMPE, M. Martial AUGER et Charles BROSSET

Madame Katia BOIS a donné pouvoir à Madame Patricia HULAK, Madame Mireille de la CROMPE a donné pouvoir à Madame Katia PELTIER

A été élue secrétaire de séance, Madame Martine GUIBERT

**1. Approbation du procès-verbal en date du 15 septembre 2021**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 septembre 2021 ayant été lu, l'Assemblée est invitée à formuler, éventuellement, ses observations.

Madame Jocelyne ROUSSEAU fait part d'une observation concernant le peu d'informations retranscrites dans le PV du 15 septembre 2021 sur la formation « Mona-Lisa ». Un complément sera effectué sur le PV de cette séance en « Informations diverses ».

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration :

- **ACCEPTE** ce procès-verbal tel qu'il est transcrit et de le signer.

**2. Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule par France Régie Editions**

Il est rappelé aux membres du CCAS que la mise à disposition gratuite d'un minibus (9 places) aura pour vocation prioritaire le transport dans notre commune et dans sa région des personnes âgées aux différentes activités de loisirs et/ou culturelles. Cette formule pourra être élargie à nos jeunes éventuellement et/ou pour d'autres missions à définir en relation avec le CCAS.

Ce type de solution permet de disposer, sans frais, d'un véhicule de type minibus destinés aux déplacements présentés.

La convention est établie sur 2 ans. La société France Régie Editions assure le financement du véhicule par des emplacements publicitaires réservées sur le véhicule.

Le CCAS prend à sa charge les assurances tous risques, l'entretien du véhicule et les frais de fonctionnement.

Considérant que la formule de mise à disposition gratuite de véhicule apporte plusieurs avantages, à savoir une économie sur le budget transport notamment en termes d'investissement, mais aussi la promotion des entreprises de la commune ou proches selon les encarts publicitaires apposés.

Après avoir entendu les conclusions du Président,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration :

- **ACCEPTE** la formule de mise à disposition d'un véhicule de type minibus 9 places publicitaires pour une durée de 2 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition gratuite avec la société France Régie Editions ainsi que tout documents nécessaires à ce dossier.

### **3. Projet de vie sociale – Pôle de Vie Séniors et inter-âges**

Le projet de vie sociale s'articule autour de la réalisation future de la résidence séniors inter-âges « les Terrasses du Cher », les diverses actions déjà entreprises et qui seront menées et les activités proposées prochainement pour nos aînés.

Actuellement, des services sont déjà proposées à nos séniors, notamment le service de portage repas à domicile et le transport des aînés pour aller faire leurs courses (1 fois tous les 15 jours).

D'autre part, un repas est offert chaque année par le CCAS à nos aînés de + de 65 ans (nouvelle formule d'un repas de fin d'année en lieu et place de celui du 14 juillet).

Enfin, cette année, le Centre Communal d'Action Sociale disposera d'un véhicule « mini-bus » pour transporter les séniors intra ou extra communal pour participer à des sorties culturelles ou autres (à définir).

#### **« Les Terrasses du Cher » : projet du « bien vieillir »**

Ce lieu d'habitat s'inspire de la formule de béguinage retraite à destination de séniors hommes et femmes souhaitant avoir leur « chez-soi » tout en vivant en communauté. C'est un lieu de convivialité, d'échanges, de bien-être, de sécurité tout en préservant la vie sociale et l'autonomie de ses résidents.

Ce pôle de vie séniors et inter-âges disposera d'une salle municipale commune servant de relais d'échanges, permettant les interactions internes et externes de soutien, d'accompagnement, de soins et de loisirs.

Son implantation en cœur de bourg permet une proximité immédiate à tous les services, commerces et lieux d'activités.

Proximité des commerces : alimentation en circuit court, relais poste, coiffeur, restaurant, tabac-presse, boulangeries, garages automobiles, assureur et esthéticienne.

Proximité des soins : maison médicale, association d'aide à domicile, dentiste et pharmacie.

Proximité des services : mairie (notamment avec une permanence France services), écoles, bibliothèque, transports en communs, taxis et lieux de recueillement.

Proximité associative et de loisirs : Complexe Revaux-Foucher (activités associatives diverses), La Touline, berges du Cher (Cher à vélo), randonnées...

### **Les actions :**

Outre les actions déjà entreprises, l'acquisition par la commune d'une salle de 50m<sup>2</sup> au sein de la résidence des « Terrasses du Cher », organisée en relais d'échanges comme précédemment explicité, sera complétée par la volonté d'un service d'accès à internet afin d'accompagner les personnes demandeuses dans l'utilisation des réseaux sociaux et autres supports informatiques. Un groupe d'animation numérique (élus et bénévoles) encadrera ces temps d'entraide. La mission de ce groupe, engagé également auprès des jeunes scolaires, des adultes et des seniors a pour objectif d'apporter une prise d'autonomie directe ou relative à l'utilisation d'internet dans des conditions pour les loisirs, les services publics et fiscaux et autres nécessités en lien avec la permanence France Services déjà en place.

### **Les activités :**

Des activités seront à penser pour agrémenter le lien social voulu dans cette démarche : ateliers thématiques, jardin partagé et jeux collectifs (après-midi goûters intergénérationnel par exemple...).

Toutes les lignes de force du projet de vie sociale se composeront au fur et à mesure, avec plus ou moins d'influence selon les intérêts des participants et l'ensemble des accompagnements convergents, selon des principes simples et naturels et ce, en vue de maintenir un lien social et offrir une alternative à l'isolement et à la solitude.

## **4. Informations diverses**

- Le repas des Anciens, nouvellement nommé « Repas des Séniors » a eu lieu le 12 décembre 2021, au Logis des Laurières à Saint-Martin le Beau et a rencontré un franc succès. Les mets servis ont été largement apprécié et l'animation musicale a pu s'adapter aux contraintes liées à la pandémie actuelle.
- Formation socle « Mona-Lisa », les stagiaires (Christine, Fabienne et Jocelyne) ont pu recevoir leur diplôme faisant suite à leurs 3 journées de formation.  
Les objectifs de cette formation sont divers :
  - Favoriser l'engagement bénévole,
  - Partager autour des questions du vieillissement, de l'isolement social, de la place du bénévole,
  - Acquérir des repères pour agir, des leviers et des connaissances,
  - Être mis en relation avec les autres acteurs du territoire.
- Portage repas : Les membres de l'assemblée sont informés que faisant suite à de nombreux dysfonctionnements de la part de notre prestataire CONVIVIO, les membres du groupement de commande vont solliciter la rupture du contrat avec ce dernier. Le service des marchés publics de la CCTEV est actuellement dans

l'étude de notre marché pour définir les modalités.

- France services : un tableau statistique est donné aux membres du CCAS concernant le détail des demandes faites auprès du service, par tranche d'âge des bénéficiaires. Sur l'année 2021, 36 demandes ont été effectuées sur la permanence d'Azay sur Cher ayant pour thématique principales les impôts, le transport/mobilité, l'Energie...

Il est aussi indiqué que Madame Laetitia MILON remplacera Madame Audrey LEGENDRE aux commandes du service en 2021.

- « Merci Julie » : le flyer de cette action a été transmise à notre service communication pour faire l'information sur nos supports numériques.
- Règlement intérieur : en cours
- Listing des personnes âgées/isolées : le groupe de travail se rencontrera début mars pour effectuer une mise à jour.

*L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Président remercie le Conseil et lève la séance à 19h30.*